

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 septembre 2019

DCM N° 19-09-26-13

Objet : Les 30 ans de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant à la BAM.

Rapporteur: Mme BORI

Le 20 novembre 2019 marquera le 30ème anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), adoptée à l'unanimité par l'Organisation des Nations Unies le 20 novembre 1989 afin de reconnaître des droits spécifiques aux enfants et les faire respecter. Elle déploie en leur faveur une politique d'aide et de soutien.

Depuis 2004, la Ville de Metz s'est engagée auprès de l'UNICEF et a rejoint le réseau des communes qui se mobilisent autour des droits de l'enfant dans le cadre de la charte "Ville Amie des Enfants". Elle a ensuite renouvelé son engagement en déposant un projet d'action 2014/2020 et en signant une convention avec l'UNICEF par laquelle elle s'engage à rendre la Ville plus accueillante et accessible aux enfants et aux jeunes, à améliorer leur sécurité, leur environnement, leur accès à la culture et aux loisirs, à promouvoir leur éducation à la citoyenneté, à favoriser leur participation à la vie de la cité, à faire progresser un esprit de solidarité internationale. La finalité est l'épanouissement de l'enfant dans son environnement urbain, social et culturel, car à plus long terme les enfants d'aujourd'hui deviendront des adultes et citoyens engagés, volontaires, autonomes, acteurs de leur territoire.

Tous les ans, la Ville de Metz développe des actions en partenariat avec l'UNICEF pour la Journée internationale des droits de l'enfant. Cette année, afin de fêter les 30 ans de la Convention et d'honorer cet engagement historique, l'UNICEF et Les Francas de Moselle sont à l'initiative d'un projet événementiel qui aura lieu le mercredi 20 novembre 2019 à la BAM.

Cette manifestation sera l'aboutissement de tout un travail réalisé en amont, en lien avec des enseignants et des associations, en vue de sensibiliser les enfants à leurs droits. Des ateliers seront proposés sur le temps scolaire pour les élèves de l'école Le Graouilly et du collège Rabelais au Sablon, de l'école Emilie du Chatelet et du collège Jules Lagneau à Bellecroix. Les intervenants, dont la Compagnie le Tourbillon et la Ligue de l'Enseignement, favoriseront l'expression des enfants sur cette thématique via différents supports artistiques et ce en collaboration avec l'UNICEF. Par ailleurs, dans le cadre des mercredis éducatifs et/ou du périscolaire, six centres sociaux ou MJC (le centre social Le Quai, La Maison de la Culture et des Loisirs, l'Association Culturelle et Sociale Agora, la MJC de Metz Borny, le centre social

Pioche et le centre social Arc en Ciel) se sont mobilisés pour organiser des ateliers en lien avec Les Francas de Moselle dont l'une des finalités sera la réalisation d'affiches illustrant les droits des enfants. Celles-ci seront exposées à la BAM, illustreront un calendrier 2020 des Droits de l'Enfant édité par les Francas de Moselle et seront par la suite présentées au concours d'affiches organisé par les Francas au niveau national.

La journée du 20 novembre à la BAM sera organisée autour de différents temps pour permettre la restitution des ateliers, proposer diverses animations et rassembler parents et enfants autour d'un grand spectacle. La matinée sera consacrée aux scolaires avec exposition de l'œuvre réalisée au cours des ateliers arts plastiques au Sablon, représentation de la pièce de théâtre mise en scène à Bellecroix et animation d'un atelier web radio. Les enfants des accueils collectifs de mineurs seront accueillis en après-midi par Les Francas de Moselle qui animeront une dizaine d'ateliers de sensibilisation, tandis qu'ATD Quart Monde proposera un atelier lecture. A partir de 17h30, ces mêmes ateliers seront ouverts au tout public. Enfin, la journée se conclura par un grand spectacle, de 18h30 à 20h30, orchestré par l'UNICEF en lien avec plusieurs associations. Au programme : chant, danse, GRS, théâtre, percussions Guinée-Faré (...), le tout entrecoupé par des messages d'enfants rappelant leurs droits.

Enfin, la Ville candidate à l'opération nationale initiée par l'UNICEF "30 monuments et bâtiments historiques aux couleurs de l'UNICEF pour les 30 ans de la Convention internationale des droits de l'enfant" en proposant l'illumination de la BAM.

Pour l'animation des ateliers, Les Francas de Moselle sollicitent une subvention de 3 150 euros. Cette aide permettra de mener des actions de sensibilisation auprès des six centres sociaux et MJC afin que les enfants s'approprient leurs droits dans une démarche de participation et de production collective autour de ce texte fondateur. La Ville prendra, par ailleurs, en charge les frais techniques liés à l'organisation de la manifestation à la BAM.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment pris en ses articles L1611-4 et L2541-12,

CONSIDERANT en 2014 le réengagement de la Ville de Metz auprès de l'UNICEF et l'obtention du label Ville Amie des Enfants,

CONSIDERANT la volonté de la Ville de Metz de soutenir les actions accessibles aux enfants et aux jeunes, à améliorer leur sécurité, leur environnement, leur accès à la culture et aux loisirs, à promouvoir leur éducation à la citoyenneté, à favoriser leur participation à la vie de la cité, à faire progresser un esprit de solidarité internationale,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** une subvention de 3 150 euros à l'association Les Francas de Moselle pour la mise en place des actions de sensibilisation dans le cadre des accueils collectifs de mineurs et la coordination des ateliers à la BAM sur le thème des 30 ans de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notifications portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz de ne pas verser tout ou partie ou d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjointe Déléguée,

Margaud ANTOINE-FABRY

Service à l'origine de la DCM : Jeunesse, Education Populaire et Vie Etudiante
Commissions : Commission Sport et Jeunesse
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 40 Absents : 15 Dont excusés : 10

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ